



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Votre enfant est positif (cas confirmé) au COVID.

Votre enfant est strictement isolé **5 jours** dès le début des symptômes (en l'absence de symptômes, on part de la date du test). Il peut ensuite revenir à l'école :

1. S'il n'a plus **aucun symptôme** (ni toux, ni fièvre...) **depuis 2 jours** pleins,
2. ET qu'il réalise, après ces délais, un test (PCR ou antigénique¹) dont le résultat est négatif.



En l'absence de 2e test, votre enfant reste **7 jours** à la maison et revient en classe **sans test s'il n'a plus de fièvre depuis 2 jours**.

(1) Les autotests ne sont pas acceptés.